

**M. LeBel (Rimouski) — 3 février 2022**  
**Au gouvernement**

Le 21 septembre 2017, je rendais public avec l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ), le Réseau FADOQ ainsi que le Regroupement interprofessionnel des intervenants retraités des services de santé (RIIRS), une pétition appuyée par 14 000 signataires réclamant la tenue d'états généraux sur les conditions de vie des personnes âgées.

Déjà en 2017, on affirmait avec raison qu'il fallait que le gouvernement réalise l'importance du vieillissement de la population. Qu'il fallait réfléchir à ce qui arrivera dans 10, 15 ou 20 ans, et préparer le terrain. Nous insistions aussi pour dire que le vieillissement de la population n'est pas un problème en soi, mais que le gouvernement doit se doter d'un plan de match global pour relever les nombreux défis qui y sont liés. Nous disions au gouvernement que s'il continue à traiter chaque dossier à la pièce, nous manquerions de ressources. Il nous faut une véritable politique globale du vieillissement. Il y a cinq ans... ironique, n'est-ce pas ?

C'était donc en 2017. Depuis, une pandémie meurtrière nous est tombée dessus. Les principales victimes étant les aînés du Québec, rappelons-nous que la première vague, au printemps 2020, a mené à la mort de 4836 personnes âgées en milieu d'hébergement pour aînés. Les personnes âgées du Québec ont dû subir des mesures de confinement et de privation frôlant l'âgisme.

Nous sommes en 2022, donc cinq ans plus tard, et nous avons devant nous un rapport de la Commissaire à la santé et au bien-être, une enquête sur « la performance des soins et services aux aînés », qui est accablante. Le « Québec n'était pas prêt », tranche la commissaire. Son constat est sans équivoque : il s'agit « d'un échec collectif ». Elle a ajouté que le gouvernement a démontré une « attitude paternaliste à l'égard des aînés » dans sa gestion. « On pensait savoir ce qui était bon pour eux et on ne les a pas assez consultés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie pour faire face à la pandémie. »

Alors faut-il se surprendre que la Coalition pour la dignité des aînés (CDA), composée de six grandes associations nationales représentant près de 150 000 personnes âgées au Québec, réaffirme avec vigueur la nécessité de tenir des États généraux sur les conditions de vie des aînés afin de prendre les meilleures décisions pour la suite et de s'assurer que les choses changent?

Il est impératif que tous les acteurs de la société civile se réunissent, avec les aînés, et qu'ils avancent ensemble vers de nouvelles façons de faire qui permettront de réformer les pratiques qui ne sont plus adéquates et qui engendrent des crises comme celles que nous vivons depuis maintenant deux ans. Cette rencontre permettra également de mieux prendre conscience des impacts du vieillissement de la population et d'adapter notre société à cette réalité.

Ça fait des années qu'on parle des défis du vieillissement, il est temps de dégager des consensus sur des enjeux tels la santé, la pauvreté, la gestion des régimes de retraite, le logement, le transport, l'aménagement urbain, l'organisation du travail, l'activité physique et la culture.

Ma question :

Est-ce que le gouvernement et pourquoi pas, l'ensemble des partis politiques, peuvent s'engager à convoquer dans le mandat à venir des États généraux sur l'adaptabilité de la société québécoise au vieillissement de sa population?

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 23 février 2022

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 3 février dernier, le député de Rimouski inscrivait au feuilleton une question demandant s'il faut « ... se surprendre que la Coalition pour la dignité des aînés (CDA), composée de six grandes associations nationales représentant près de 150 000 personnes aînées au Québec, réaffirme avec vigueur la nécessité de tenir des états généraux sur les conditions de vie des aînés afin de prendre les meilleures décisions pour la suite et de s'assurer que les choses changent ».

L'amélioration des conditions de vie des aînés est ce qui m'anime depuis le début de mon mandat. Depuis mon arrivée en poste en 2018, tous les travaux réalisés visent notamment à favoriser le vieillissement actif de notre population, à améliorer les conditions de vie des aînés et de leurs proches, ainsi qu'à faciliter l'accès aux services de santé et sociaux.

En effet, dès le début décembre 2018, une journée de consultation sur la Politique nationale pour les proches aidants a été organisée afin de permettre aux différents acteurs nationaux concernés de s'exprimer relativement à l'élaboration de la future politique nationale pour les personnes proches aidantes, d'échanger sur les enjeux de reconnaissance des personnes proches aidantes et de discuter des grands enjeux et défis communs à l'ensemble des personnes proches aidantes;

Cette consultation, ainsi que d'autres, ont réuni, en présentiel et en virtuel, plus de 500 représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, de ministères et d'établissements du réseau de la santé et des services sociaux, de représentants des Premières Nations et des Inuits, des chercheurs et bien sûr de personnes proches aidantes. Ces travaux ont mené, en octobre 2020, à la sanction, par l'Assemblée nationale du Québec de la Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes (chapitre R-1.1).

... 2

Grâce à toutes ces consultations, le gouvernement du Québec a publié en avril 2021, la première Politique nationale pour les personnes proches aidantes. Le Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 a, quant à lui, été adopté en octobre 2021 et présente 61 mesures visant à soutenir de façon concrète les personnes proches aidantes.

Par ailleurs, en préparation de la Politique sur l'hébergement de soins et de services de longue durée rendue publique le 15 avril 2021, un sondage en ligne a été transmis à plus de 300 partenaires gouvernementaux et communautaires en janvier 2020. Au total, 256 sondages ont été remplis et plus de 1 600 commentaires et recommandations ont été analysés. Ce sondage nous a permis de valider les grands principes de la politique et de dégager des pistes d'action pour le futur plan d'action. En février et août 2020, une seconde phase de consultation auprès de groupes cibles a été réalisée afin d'aborder des problématiques et enjeux spécifiques. Un plan d'action découlant de cette politique paraîtra sous peu.

En février 2021, un appel de mémoires a été lancé auprès de près de 200 partenaires nationaux non gouvernementaux pour alimenter les grandes orientations du prochain Plan d'action gouvernemental 2022-2027 pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées. Quatre thèmes ont été mis de l'avant : l'âgisme, la maltraitance psychologique, la maltraitance organisationnelle et la bientraitance. Les travaux d'élaboration du plan 2022-2027 sont présentement en cours et prennent en compte les résultats de cette consultation.

Quotidiennement, je veille aussi à maintenir des lieux d'échanges avec des représentants des grandes villes du Québec désignées Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi qu'avec le réseau des coordonnateurs MADA présents dans plusieurs municipalités régionales de comté (MRC) afin qu'ils puissent m'informer, par l'intermédiaire du Secrétariat aux aînés (SA), des besoins de leurs citoyens aînés et des solutions mises en place pour y répondre.

De plus, un vaste sondage auprès des MADA a été réalisé en février 2021 avec le Centre de recherche sur le vieillissement (CdRV) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke afin d'explorer des pistes d'amélioration au soutien et à l'accompagnement des municipalités et des MRC dans leur adaptation au vieillissement de leur population. Ces données ont permis d'amorcer, depuis l'automne 2021, une réflexion sur l'avenir du Programme de soutien à la démarche MADA ainsi que sur les mesures d'appui à développer afin de mieux soutenir les MADA dans leur adaptation des structures et services au vieillissement de la population.

L'action et la concertation des différentes activités favorisant le vieillissement actif, brisant l'isolement social des aînés et améliorant leurs conditions de vie ne pourraient se concrétiser sans l'apport des organismes communautaires. En effet, ces organismes qui offrent des services aux personnes âgées ou qui défendent leurs intérêts et leurs droits sont des acteurs clés pour assurer une réponse optimale à leurs besoins. Afin de les soutenir davantage, j'ai annoncé en septembre 2020 le Programme Action Aînés du Québec. À cela s'ajoutent les investissements octroyés aux organismes ainsi qu'aux municipalités et MRC dans le cadre des Programmes Québec ami des aînés, Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité et le Programme de soutien à la démarche MADA qui totalisent, depuis 2018, près de 58 M\$.

Enfin, les Tables régionales de concertation des aînés du Québec (TRCA) ont reçu le mandat du SA de tenir des rencontres de concertation régionales spéciales dans chacune des régions administratives du Québec, lesquelles ont pour but d'identifier les enjeux régionaux et les problématiques vécues par les aînés de chaque territoire, de proposer des pistes de solutions pour améliorer leurs conditions de vie et de partager les interventions significatives réalisées afin de favoriser le vieillissement actif.

D'ici la fin de l'hiver 2022, chaque TRCA aura tenu une seconde rencontre de concertation régionale spéciale. J'ai pu d'ailleurs prendre acte de l'ensemble des suggestions inspirantes qui ont été regroupées et présentées par la CTRCAQ suivant les rencontres de consultations réalisées en 2020-2021. Le tout saura nourrir les réflexions entourant la préparation à venir du 3<sup>e</sup> plan d'action associé à la politique *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec*. Une démarche de consultation préliminaire visant son élaboration est présentement en cours.

Il est clair pour moi que l'engagement de la société civile contribue aux chantiers que nous avons entrepris et que nous entreprendrons en faveur des aînés. En travaillant avec et pour les aînés, je suis convaincue que le gouvernement offre une réelle possibilité à la société québécoise de mieux s'adapter au vieillissement de la population.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable,



Marguerite Blais

N/Réf. 22-MS-01492